



RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210930-D00655310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle
du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

Secrétaire :

M. Christophe LIME

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

OBJET : 27. Subventions au sport de haut niveau individuel

Délibération n° 2021/006553

Subventions au sport de haut niveau individuel

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

| | Date | Avis |
|-----------------|------------|-------------------|
| Commission n° 3 | 15/09/2021 | Favorable unanime |

Résumé :

Ce projet de délibération porte sur l'attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau dans les disciplines individuelles.

Depuis 2005, la Ville de Besançon inscrit son soutien au Sport de Haut Niveau dans le cadre de Contrats de Développement Sportif (CDS). Ces contrats sont élaborés sur la base d'un projet partagé, d'engagements financiers précisés et de la mise en place d'un dispositif de suivi et de contrôle de gestion.

Des indicateurs évaluant l'activité des clubs servent à l'appréciation du projet du club. La manière dont celui-ci croise les orientations de la politique sportive municipale permet de définir le niveau de soutien de la collectivité.

Ces contrats concernent les clubs de haut niveau dans les disciplines collectives et individuelles.

Le Conseil Municipal du 24 juin 2021 a attribué les subventions aux clubs de haut niveau dans les disciplines collectives.

Il convient de fixer dans le présent rapport le montant des subventions aux clubs de haut niveau dans les disciplines individuelles.

Le constat développé dans la délibération du 24 juin 2021 sur la situation des clubs de haut niveau dans les disciplines collectives vaut également pour les clubs pratiquant des disciplines individuelles :

Ces clubs ont connu une saison 2020/2021 fortement impactée par la crise sanitaire, imposant une mise à l'arrêt des compétitions dès le second confinement en octobre 2020.

A l'issue de cette saison, on peut noter avec satisfaction que la quasi-totalité des clubs ont su faire face aux multiples difficultés imposées par cette crise et ont fait preuve d'une réelle capacité d'adaptation pour maintenir le lien avec leurs partenaires et adhérents.

Au niveau budgétaire, les équilibres ont été maintenus, grâce à la mobilisation des différents dispositifs de soutien financier (Etat, Collectivités) à disposition des clubs mais aussi à l'engagement préservé des partenaires privés.

Durant cette saison éprouvante, la Ville de Besançon s'est tenue quotidiennement au plus près de ses clubs de haut niveau à travers des actions multiples.

Si la Collectivité reste très attentive à la situation financière des clubs, son accompagnement ne se veut pas uniquement financier, comme défini lors de la création de son fonds de soutien aux associations (Conseil Municipal du 10 décembre 2020). Cet accompagnement se traduit par un réel travail de proximité avec chacun des clubs.

La Ville reste vigilante sur l'évolution de la situation des clubs et poursuit son travail de soutien global.

Il est proposé dans le présent rapport la définition du montant de l'aide apportée par la Collectivité aux différents clubs de sports individuels dans le cadre du programme Haut niveau pour la saison 2021/2022.

Soutien aux clubs Sports Individuels

Clubs sous dispositif CDS

Pour la saison 2021/2022, il est proposé la reconduction pour la grande majorité des clubs du montant de subvention attribué pour la saison 2020/2021.

Seuls le Besançon BMX, le Besançon Curling, l'Alliance Judo Dijon-Besançon et Grand Besançon Trail Académie évoluent à la hausse ou à la baisse en fonction de la nature du projet sportif, du nombre de sportifs inscrits sur les listes ministérielles ou encore du niveau d'évolution du club.

Au regard de ces critères, les associations Entre-Temps et Soleil Brille Pour Tout le Monde sont intégrées au dispositif.

| Associations | Rappel subvention 2020/2021 | Subvention 2021/2022 | Acompte octobre 2021 |
|------------------------------------|-----------------------------|----------------------|----------------------|
| Amicale Cycliste Bisontine | 55 000 € | 55 000 € | 27 500 € |
| Alliance Natation Besançon | 26 000 € | 26 000 € | 13 000 € |
| Balise 25 | 6 500 € | 6 500 € | 3 250 € |
| Besançon BMX | 7 000 € | 10 000 € | 5 000 € |
| Besançon Triathlon | 9 000 € | 9 000 € | 4 500 € |
| Besançon Curling Club | 4 000 € | 0 € | 0 € |
| Cercle Pugilistique Bisontin | 35 000 € | 35 000 € | 17 500 € |
| Centre école de parachutisme | 4 000 € | 4 000 € | 2 000 € |
| Doubs Sud Athlétisme | 23 000 € | 23 000 € | 11 500 € |
| La Française | 5 000 € | 5 000 € | 2 500 € |
| Alliance Judo Besançon-Dijon 21/25 | 3 000 € | 6 000 € | 3 000 € |
| La Saint-Claude | 11 500 € | 11 500 € | 5 750 € |
| Orientation Team Besançon | 6 500 € | 6 500 € | 3 250 € |
| Club Sauvegarde de Besançon | 6 000 € | 6 000 € | 3 000 € |
| SNB Canoë-Kayak | 10 000 € | 10 000 € | 5 000 € |
| PSB Judo | 7 000 € | 7 000 € | 3 500 € |
| Grand Besançon Trail Académie | 3 000 € | 4 000 € | 2 000 € |
| Entre-Temps | 0 € | 2 000 € | 1 000 € |
| Soleil Brille pour Tout le Monde | 0 € | 4 000 € | 2 000 € |
| TOTAL | 221 500 € | 230 500 € | 115 250 € |

Le montant de ces contrats sera pris en charge au titre des exercices 2021 et 2022 sur la ligne de crédits 65.40/6574.004824 CS 20300.

Clubs hors dispositif CDS

En marge des clubs de sport individuel inscrits dans le dispositif contrat de développement sportif, on distingue quelques clubs ne disposant pas de ce type de contrat mais comptant, en leurs rangs, des sportifs de haut niveau, au sens ministériel du terme.

Pour cette année, il est proposé le soutien aux clubs suivants :

| Associations | <i>Rappel montant 2020</i> | Montant 2021 |
|----------------------------------|----------------------------|---------------------|
| Amicale motocycliste du Doubs | 1 500 € | 0 € |
| Entre-Temps | 1 150 € | 0 € |
| Besançon Tennis Club | 1 000 € | 0 € |
| Soleil Brille pour Tout le Monde | 2 000 € | 0 € |
| BUC Escrime | 2 000 € | 0 € |
| Société de Tir de Besançon | 2 000 € | 2 000 € |
| PSB Tennis de Table | 1 000 € | 0 € |
| ASPTT | 1 625 € | 0 € |
| Trampoline Club | 300 € | 0 € |
| ASA Séquanie | 1 000 € | 0 € |
| Dynamique Bisontine | 1 400 € | 1 400 € |
| TOTAL | 14 975 € | 3 400 € |

En cas d'accord, la dépense totale, soit 3 400 €, sera prise en charge sur la ligne 65.40/6574.004824 CS20300.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre du programme « Sport de Haut Niveau ».

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.